



COMMUNICANTES



Bulletin de la Fraternité Saint-Pierre dans l'Archidiocèse de Lyon
—
Collégiale Saint-Just

Numéro 179 – Mars 2025 – 1 euro



À ANNEE SAINTE, SAINT CAREME !

Chers Fidèles de Saint-Just,

« Nous qui sommes devenus justes par la foi, nous voici en paix avec Dieu par notre Seigneur Jésus Christ, lui qui nous a donné, par la foi, l'accès à cette grâce dans laquelle nous sommes établis; et nous mettons notre fierté dans l'espérance d'avoir part à la gloire de Dieu. [...] L'espérance ne déçoit pas, puisque l'amour de Dieu a été répandu dans nos cœurs par l'Esprit Saint qui nous a été donné. » (*Rm 5, 1-2.5*)

En plaçant cette citation de l'*épître aux Romains* de saint Paul en exergue de sa Bulle d'indiction de l'année jubilaire, *Spes non confundit (SPN)*, le pape François

nous invite particulièrement à nous réapproprier « notre vie de foi qui commence avec le baptême, se développe dans la docilité à la grâce de Dieu, animée en conséquence par l'espérance toujours renouvelée et rendue inébranlable par l'action de l'Esprit Saint » (SPN 3).



**Mère Marie-Joseph
Chavent**

Une période pourrait-elle être plus profitable pour un tel programme que celle que du carême que nous inaugurons? Serons-nous au rendez-vous? Ne conviendrait-il pas que le carême de cette année sainte soit spécialement saint lui-aussi, lui d'abord?

Encore faut-il le décider et s'y employer résolument!

Nombreuses sont les opportunités proposées pour nous y aider: parcours *Virtus*, conférences de carême, chemin de la croix et adoration du vendredi, et bien sûr – et surtout – notre *Mission paroissiale* du 27 au 30 mars: autant d'occasions de préparer nos âmes à cette nouvelle naissance à laquelle nous sommes appelés à la suite du Seigneur ressuscité! La démarche aboutissant à notre pèlerinage *ad Petri sedem*, dans le temps de Pâques.

Chers fidèles, ne laissons pas perdre, par négligence ou tiédeur, ce temps qui nous est prêté, ni ces occasions qui nous sont données de grandir dans l'amitié et la paix avec Dieu, fruits de la justice par la foi, la mise en œuvre de la volonté divine et l'abandon à la Providence. Bloquons donc sans délai, si ce n'est déjà fait, les dates dans nos *agenda*!

Et par-dessus tout, efforçons-nous au quotidien de vivre concrètement de foi, d'espérance et de charité: nourrissons notre foi (catéchisme, lecture...), fixons notre regard sur le Ciel et le bien (avant de voir tout ce qui va si mal), prêtons attention au prochain (paroissien de toujours ou nouveau venu – et si nous ne savons pas à quelle catégorie il appartient, cela signifie qu'il y a du retard à rattraper –, voisin, collègue ou inconnu): c'est ainsi que nous ferons grandir le règne de Dieu, ce n'est pas une part accessoire de notre mission de chrétiens...

Pour nous y aider, les bons exemples et les intercesseurs ne manquent pas : parmi eux, Mère Marie-Joseph Chavent, fondatrice des Sœurs de Notre-Dame de Bon-Secours, rappelée à Dieu il y a 150 ans, le 8 mars 1875, dans une maison de sa congrégation à Francheville, dans laquelle habitent vos chapelains. Son intuition était de se mettre, avec ses sœurs, au service des malades pour subvenir à leurs nécessités matérielles (soins) mais aussi et surtout spirituelles (préparation à la mort et aux sacrements). Puisseons-nous nous inspirer de son zèle pour la gloire de Dieu et le salut de nos frères.

Bon et saint carême d'année sainte !

abbé Paul GIARD, fssp
chapelain



UNE MISSION PAROISSIALE ?

Du jeudi 27 au dimanche 30 avril, aura lieu dans notre communauté une « Mission ».

1- Qu'est-ce qu'une mission ?

C'est une retraite vécue en communauté, et au milieu de la vie quotidienne. Au lieu d'aller dans un monastère pendant quelques jours, c'est un religieux qui vient chez nous pour prêcher.

C'est l'occasion de plusieurs œuvres de piété (chapelets, adorations, messes), avec des enseignements, et au cœur, la confession (générale ou pas).

2- Origines :

Durant les crises qu'a traversées l'Église, il y eut des prêtres (religieux ou séculiers) qui traversèrent de longues distances pour raviver la foi des fidèles. Les ordres mendiants du XIIIème siècle (dominicains et franciscains) prirent les routes d'Europe puis du monde pour partir évangéliser ou réévangéliser les

foules. De grandes figures de prédicateurs émergèrent, comme le dominicain espagnol st Vincent Ferrer, parti de Valence en Espagne pour mourir à Vannes. Plus récemment, après les terribles guerres de religion, st Vincent de Paul fonda en France les Prêtres de la Mission (1625). Ces prêtres passaient de paroisse en paroisse, notamment dans les campagnes qui étaient plus dévastées, pendant plusieurs jours ou semaines, et ils prêchaient selon les catégories d'âges, de métiers... À la fin, bien souvent, on érigeait un calvaire, une « croix de Mission ». Beaucoup de calvaires en France gardent le souvenir de ces jours où une communauté s'est convertie vers le Bon Dieu.

A titre d'exemple, le St Curé d'Ars fit venir prêcher des missions dans sa paroisse à plusieurs reprises. Notre communauté accueillit également une mission il y a 13 ans en mars 2011.

3- Comment ça se passe ?

Sur 2 soirées, une journée et une soirée, il y a des enseignements, des créneaux de confessions et l'adoration. A la fin, la pose d'une croix de mission.

Le programme plus détaillé sera communiqué plus tard.

4- Mission impossible ?

Les excuses seront nombreuses, la période fatigante, voyons déjà les arguments qui pourront être opposés pour ne pas y participer...

- « *Je ne suis pas concerné* » : ah bon ? vous n'avez pas besoin de faire respirer votre âme ? de méditer sur le péché et la grâce ? de comprendre l'importance de votre vocation de chrétien dans ce monde de fous ?
- « *Je suis crevé* » : comme votre âme fatiguée par le péché. Cette Mission est une opportunité pour se remettre sous la lumière du Sauveur. Une fois dans l'année, c'est un événement indispensable !
- « *L'organisation avec les enfants va être compliquée* » : c'est pour ça que ça s'anticipe. Et quel beau cadeau vous leur offrez si votre âme est restaurée par la grâce ! On ne donne pas ce qu'on n'a pas...
- « *J'avais prévu de faire une retraite donc je passe mon tour à St-Just* » : c'est un beau projet à concrétiser ! Mais la retraite vient à vous, Notre-Seigneur vous fortifiera, vous communiquera les fruits du Salut que vous désirez tant ! Ne tardons pas !

- « *En Carême on a suffisamment de choses, pourquoi s'embêter à faire des trajets le soir et en journée ?* » : Pour ça il faudrait que votre Carême soit vraiment un beau Carême, mais la Mission paroissiale permet aussi de fortifier à plusieurs, le Carême est fait par toute l'Église, en réparation pour les péchés de tous, votre présence est requise pour cela aussi. La route sera donc une offrande de plus. Visez les fruits de la fin !

Comme tout le monde ne lira pas ce texte, parlez-en autour de vous pour que nous soyons nombreux. Ce sacrifice de Carême est d'agréable odeur pour le Bon Dieu et ses fruits sont durables dans l'histoire d'une âme.

5- Les priorités : *Votre mission, si vous l'acceptez...*

- Bonne confession, bien préparée
- Communion bien préparée
- Faire un chemin de croix communautaire
- Ressortir avec une foi affermie !

Cette démarche est une démarche **pénitentielle**, on demande pardon pour ses péchés personnels et pour les péchés publics et ceux des pécheurs.

Cette démarche est une démarche de **conversion**, renoncer à Satan et à ses œuvres pour s'attacher à Notre-Seigneur Jésus-Christ, *qui a tant aimé le monde*.

Cette démarche est une démarche **communautaire** car ensemble nous nous portons les uns les autres vers l'enfer ou le Ciel.

« *Pour réveiller les pécheurs qui ont oublié ou n'ont jamais compris qu'ils étaient chrétiens !* »

(Saint Eugène de Mazenod)

DETAILS ET HORAIRES P. 44

CHRONIQUE DE LA COMMUNAUTE

FEVRIER 2024



Samedi 8 février

Premier ordre majeur pour l'abbé Simon-Xavier Danielsson, le séminariste qui a passé l'année dernière au service de notre communauté. Avec douze autres séminaristes de la Fraternité Saint-Pierre, il a reçu le sous-diaconat, des mains de monseigneur Castet, évêque émérite de Luçon. Il recevra le diaconat le 31 mai.

Mardi 11 février

Au terme d'une neuvaine de préparation, les abbés, en union avec tous les membres de la Fraternité Saint-Pierre et les fidèles qui le désirent, renouvellent publiquement leur consécration à Notre-Dame de Lourdes.

C'est une façon de remercier Notre-Dame pour le décret signé par le Pape François le 11 février 2022, qui permet à la Fraternité Saint Pierre de continuer à vivre de la liturgie traditionnelle.

Dimanche 16 février

Avec la Septuagésime, le compte-à-rebours avant Pâque est lancé. Dans soixante-dix jours, nous célébrerons la Résurrection du Seigneur. Il est temps de préparer nos résolutions de Carême, pour bien profiter de ce temps de grâce qui nous est donné.

abbé Donatien VIOT, fssp

ORDO LITURGIQUE

MARS 2025



Samedi 1^{er} mars : de la sainte vierge, 4^{ème} classe, Blanc

Dimanche 2 mars

Dimanche de la Quinquagésime, 2^{ème} classe, violet

Lundi 3 mars : de la férie, 4^{ème} classe, Violet

Mardi 4 mars : Saint Casimir, confesseur, 3^{ème} classe, Blanc

Mercredi 5 mars

Mercredi des Cendres, 1^{ère} classe, Violet

Jeudi 6 mars : Jeudi après les Cendres, 3^{ème} classe, Violet

Vendredi 7 mars : Vendredi après les Cendres, 3^{ème} classe, Violet

Samedi 8 mars : Samedi après les Cendres, 3^{ème} classe, Violet

Dimanche 9 mars

1^{er} dimanche de Carême, 1^{ère} classe, Violet

Lundi 10 mars : Lundi de la première semaine du Carême, 3^{ème} classe, Violet

Mardi 11 mars : Mardi de la première semaine du Carême, 3^{ème} classe, Violet

Mercredi 12 mars : Mercredi des Quatre-Temps de Carême, 2^{ème} classe, Violet

Jeudi 13 mars : Jeudi de la première semaine du Carême, 3^{ème} classe, Violet

Vendredi 14 mars : Vendredi des Quatre-Temps de Carême, 2^{ème} classe, Violet

Samedi 15 mars : Samedi des Quatre-Temps de Carême, 2^{ème} classe, Violet

Dimanche 16 mars

2^{ème} dimanche de Carême, 1^{ère} classe, Violet

Lundi 17 mars : Lundi de la deuxième semaine du Carême, 3^{ème} classe, Violet

Mardi 18 mars : Mardi de la deuxième semaine du Carême, 3^{ème} classe, Violet

Mercredi 19 mars : Saint Joseph Époux de la Sainte Vierge Patron de l'Église universelle, 1^{ère} classe, Blanc

Jeudi 20 mars : Jeudi de la deuxième semaine du Carême, 3^{ème} classe, Violet

Vendredi 21 mars : Vendredi de la deuxième semaine du Carême, 3^{ème} classe, Violet

Samedi 22 mars : Samedi de la deuxième semaine du Carême, 3^{ème} classe, Violet

Dimanche 23 mars

3^{ème} dimanche de Carême, 1^{ère} classe, Violet

Lundi 24 mars : Lundi de la troisième semaine du Carême, 3^{ème} classe, Violet

Mardi 25 mars : Annonciation de la Très Sainte Vierge Marie, 1^{ère} classe, Blanc

Mercredi 26 mars : Mercredi de la troisième semaine du Carême, 3^{ème} classe, Violet

Jeudi 27 mars : Jeudi de la troisième semaine du Carême, 3^{ème} classe, Violet

Vendredi 28 mars : Vendredi de la troisième semaine du Carême, 3^{ème} classe, Violet

Samedi 29 mars : Samedi de la troisième semaine du Carême, 3^{ème} classe, Violet

Dimanche 30 mars

4^{ème} dimanche de Carême, 1^{ère} classe, Rose

Lundi 31 mars : Lundi de la quatrième semaine du Carême, 3^{ème} classe, Violet

QU'EST-CE QUE LA VERTU ?

Vous rencontrez votre sportif favori pour lui faire signer un autographe. Au moment où il signe, il n'est pas en train d'exercer son sport, de réaliser les exploits dont il est capable. Pourtant, c'est son excellence que vous aimez chez lui.

Le soir, vous rencontrez un peintre fameux. Celui-ci va se coucher. Au réveil le lendemain, il poursuit son œuvre.

Il n'a pas arrêté d'être bon pendant son sommeil.

Dans les deux situations, on constate que le sportif et le peintre sont capables d'être excellents, mais qu'ils n'exercent pas leur talent tout le temps. Cette capacité, c'est un peu ce que nous appelons la vertu.

Pourquoi étudier les vertus ?

Importance d'étudier les vertus :

- **Sa place dans la morale chrétienne :**

A notre mort, on observera l'héroïcité des vertus en nous.

C'est un critère majeur que l'Église observe pour juger de la sainteté de la vie d'un défunt. Les vertus, vécues héroïquement sont un signe de la sainteté, elles montrent la sainteté, il y a donc pour le chrétien un enjeu à savoir ce que c'est que la vertu, s'il veut devenir un saint.

- **Passions et vertus :**

Nous faisons tous l'expérience des passions, de la colère, de la crainte, de la joie, de l'amour, etc. pour réagir devant ces émotions subies, pour les « cadrer », nous posons des actions pour garder le contrôle, ces actions peuvent être les actes d'une vertu. J'ai faim, il est midi, je veux acheter mon sandwich, alors ma prudence va élire quelle boulangerie, selon mes critères financiers, géographiques, gustatifs, etc. et puis ma tempérance va modérer mon appétit en m'empêchant d'acheter 17 sandwiches ou gâteaux, etc.



Et puis notre salut fut occasionné par la Passion d'un homme-Dieu, du Christ. C'est sa Passion, tout ce qu'il a subi qui nous a sauvés, car il a reçu les passions humaines, et il les a dirigées vers l'amour de son Père et le salut de nos âmes. La vertu du Christ nous a sauvée.

Étymologie

Virtus : X^{ème} siècle. Issu du latin *virtus*, « ensemble de qualités morales » et « qualités viriles ; bravoure, vaillance ». La racine est le mot *vir*, l'homme comme personne de sexe masculin, et a donné aussi le mot viril.

La vertu est étymologiquement associée au combat, à la bravoure (ce sera important pour la suite...).

Langage courant

Définition du *Dictionnaire de l'Académie française* :

Nom féminin :

Disposition ferme et constante de l'âme, qui porte à faire le bien et à fuir le mal. Capacité d'une chose de produire un certain effet, généralement positif, bienfaisant. *Les vertus médicinales, curatives des plantes. Les vertus de la musique, du sport.*

Dans le langage courant, la vertu est donc une qualité, celle d'une personne qui agit correctement.

C'est aussi la force de quelque chose, une conséquence positive.

Dans la Bible :

Dans l'Ancien Testament, le mot vertu n'existe pas en tant que tel, un terme hébreu équivalent (*sedaqah*) désigne en Dieu la droiture morale, et pour le peuple d'Israël, vivre une relation de fidélité droite envers Dieu et envers le prochain.

Dans le Nouveau Testament, on trouve le mot grec chez st Pierre dans sa seconde épître : il désigne alors la force de Dieu *Dieu nous a appelé par sa propre gloire et par sa vertu* (2P1, 3), ou bien la rectitude morale *faites tous vos efforts pour joindre à votre foi la vertu* (2P1, 5).

Son équivalent est le mot justice chez saint Paul : *C'est par le Christ que nous recevons le don de la justice* (Rm 5, 17).

Définition :

St Thomas d'Aquin donne plusieurs définitions de la vertu.

Retenons-en quelques-unes :

Une certaine perfection de puissance (ST, I-II q55 a1).

La vertu est l'habitus qui nous perfectionne pour nous faire bien agir (ST II-II q58 a2).

Sa meilleure définition :

C'est un habitus qui perfectionne une puissance de l'âme en disposant l'agent à bien agir selon sa nature avec promptitude, facilité et joie, en rendant bons et l'agent et son action.

(ST I-II q55)

Nous allons expliquer...!

1- Ce qu'est la vertu

a- Situer la vertu dans notre fonctionnement :

Quelque chose d'intermédiaire entre ce que nous sommes et ce que nous faisons.

Il y a 2 choses dans cette zone :

1- Puissances/facultés qui découlent de ce que nous sommes (ce qui met l'homme en mesure d'exercer sa liberté et font qu'il est vraiment auteur de ses actes, le père de ses œuvres : faculté de penser et faculté de vouloir. Comme l'homme n'est pas un pur esprit, il y a aussi les puissances sensibles.

2- Greffées sur ces puissances, des habitus ou facilités spéciales : elles sont aussi à l'origine de l'action de l'homme, principe de la conduite humaine.

C'est l'objet de notre étude, les habitus, nous allons essayer de traduire ce mot. Donc principe d'action intrinsèque à l'homme.

Les extrinsèques sont Dieu et le démon.

b- Traduction : Habitus

La vertu est un habitus dit St Thomas. Qu'est-ce ?

Attention à la traduction française : Habitus=habitude ? Habitus est volontaire alors qu'habitude est involontaire.

Un *habitus* c'est une disposition. Dans notre exemple du début, le sportif en signant l'autographe et le peintre en dormant continuaient à « être bon » dans leur domaine, ils étaient bien disposés, et s'il avait fallu qu'ils exerçassent leur talent ils l'auraient fait.

Qu'appelle-t-on une disposition ? Prenons l'exemple de l'enfant qui apprend à nager. En ordonnant ses mouvements, en multipliant les exercices, il devient peu à peu capable de se mouvoir dans l'eau. S'il prend un bain, il nage ; c'est une action ; mais il ne nage pas toujours. Or même lorsqu'il n'est pas en train de nager, il reste capable de le faire, il est disposé à le faire.

La capacité stable, l'*habitus*, est le pouvoir qu'à quelqu'un de produire certains actes.

c- Les 3 composants de la vertu :

Avec promptitude, facilité et joie

Lorsque l'âme est bien disposée à bien agir, qu'elle un bon habitus, alors son action sera fera avec promptitude, facilité et joie dit St Thomas.

La promptitude car la personne ne perd pas son temps à choisir entre le bien à faire et le mal à éviter.

La facilité car l'action lui devient comme une seconde nature, elle agit facilement.

La joie, car l'âme possède un bien, le bien d'avoir atteint sa finalité.

Promptitude, facilité et joie sont donc les 3 composantes de la vertu.

d- Disposer à agir bien, selon sa nature :

C'est la **vertu**. On agit conformément à ce que nous sommes (des personnes rationnelles). Notre action est influencée vers le bien ou le mal dans tel ou tel domaine, et si elle est influencée par le bien, que nous choisissons le bien, c'est une action qui vient d'une vertu : ex : la prudence, où je choisis le meilleur chemin pour arriver au travail.

e- La vertu est un perfectionnement de la nature (vers un mieux):

La vertu est la disposition qui nous perfectionne pour nous faire bien agir (ST II-II q58 a2).

La personne qui possède comme qualité telle vertu, peut alors agir mieux, plus elle pose une action sous la force de la vertu correspondante, plus elle se perfectionne, le bien s'ancre plus en elle, devient de plus en plus facile, prompt et source de joie. Elle peut donc atteindre sa fin ultime plus intensément.

C'est pour cela aussi que l'inverse est vrai : l'homme vivant dans le péché s'habitue à moins voir, s'éloignant de sa fin ultime, il perçoit moins les désordres, car il est loin de la lumière, n'imagine plus ce que c'est que bien vivre, bien fonctionner (d'où l'importance de l'éducation).

La lumière, le désir d'ordre même dans les ténèbres est fragile, on voit ici que la conversion vient de Dieu, mais elle n'est pas due. C'est un mystère ...

f- En cas de disposition à mal agir : le vice :

C'est le **vice**. Le contraire de la vertu, une facilité à agir mal, il y a une mauvaise orientation de tel aspect de notre personne, et cela entraîne la volonté à choisir plus facilement et rapidement le mal que le bien. On combat un vice en agissant radicalement contre.

Lorsque le vice est ancré dans une passion (le désir de jouissance d'une créature par exemple), alors cette passion de désir peut être combattue de façon détournée, et quand elle survient, l'homme doit immédiatement l'écarter en se portant vers une autre réalité.

2- Comment acquiert-on la vertu ?

Donc régler les passions, se gouverner soi-même, choisir les attrait ou dégoûts.

Il existe deux types de vertus : les acquises et les infuses.

Elles n'ont pas la même origine, ni le même objectif, bien que les deux se vivent dans la même personne.

Les vertus naturelles sont acquises **par la répétition des actes**, il y a un combat contre la passion pour acquérir cette vertu. On retrouve ici l'étymologie de la vertu, du latin *vir*, viril, le combat, la bravoure. Il y a lutte contre la passion !

Les vertus surnaturelles sont en l'homme par une **infusion du St-Esprit**. Au baptême, puis à chaque sacrement, elles sont augmentées en l'âme. L'âme reçoit une **meilleure disposition à agir bien** quand elle reçoit par la grâce cette vertu, elle reçoit une force. Comme quand on sort du confessionnal, il y a un regain des vertus infuses, c'est cette force donnée par le St-Esprit.

La vertu acquise s'obtient par la répétition des actes, elle peut être plus ou moins longue à acquérir, et peut ne pas faire disparaître la passion (par exemple la douceur contre la colère, la colère est innée à la personne, mais la vertu se greffe par-dessus, donc la personne ressentira toute sa vie la colère, mais saura de plus en plus réagir avec douceur avec promptitude, facilité et joie.

Ex : Prenons l'exemple de la galère romaine. Je suis dans la galère romaine : je rame (naturel) le Christ rame et actionne avec moi (surnaturel) : la finalité est différente.

La source de la force est humaine quand la vertu est naturelle, la source de la force est surnaturelle quand la vertu est surnaturelle.

Le Christ aide vraiment à lutter. Mais son objectif n'est pas le même que pour une vertu naturelle.

Une vertu naturelle a pour finalité le perfectionnement de la nature, une vertu surnaturelle a pour finalité le salut de l'âme.



Ainsi, c'est la même personne qui agit, mais avec deux forces, et pour un but particulier.

Lutter contre un défaut, faire une œuvre vertueuse permet de nous rapprocher de notre fin ultime, le bonheur en Dieu. Ainsi, le chrétien agit certes pour son bonheur humain, mais également et d'abord pour la Gloire de Dieu et le salut de son âme.

3- Quelles sont les vertus ?

On a compris qu'une vertu nous disposait à agir bien, que quand une action émanait de cette disposition, il y avait des fruits (joie, paix...)

Maintenant peut-on les classer ?

Une vertu est une disposition à bien agir, elle vient perfectionner les différentes puissances d'action dans l'homme. La volonté, l'intelligence, la sensibilité.

- Pour l'intelligence pratique, quand l'intelligence cherche à réaliser une œuvre, il y a l'art, et la prudence.
- Pour l'intelligence spéculative, quand l'intelligence réfléchit à des idées abstraites, il y a la bonne compréhension du bien et du mal (la conscience droite), ou bien la science.
- Pour les appétits sensibles ou rationnels (ce qui appelle une action, les 5 sens, ou bien la volonté), il y a les vertus morales. Ces vertus concernent l'action du point de vue d'une fin, régulent les passions, et ne peuvent pas exister sans la prudence :
 - Vertu de l'appétit spirituel : la justice
 - Vertu de l'appétit irascible (=l'agressivité) : la force
 - Vertu de l'appétit concupiscible : la tempérance

La prudence est la plus importante : elle est la plus nécessaire à la vie humaine. Bien vivre, consiste en effet à bien agir.

La prudence est la vertu du choix des moyens en vue d'une fin, sa rectitude exige 2 choses :

- Que la fin est due

- Que les moyens soient adaptés à cette fin

Les vertus morales viennent perfectionner la partie appétitive de l'âme dont l'objet est le bien et la fin

Pour les moyens ordonnés à cette fin, il faut qu'on y soit directement préparé par un *habitus* de la raison, car délibérer et choisir sont des actes de la raison.

a- **Morales**

On les appelle aussi les vertus cardinales (=du latin *cardo*, le gond d'une porte, ce qui permet de bien ouvrir ou fermer). Elles règlent l'action humaine et s'applique aux passions (crainte, colère, désir, amour, etc.)

La tempérance : juste milieu dans nos désirs

La force : réguler l'agressivité (quand elle est en excès ou en manque)

La justice : rendre à chacun ce qui lui est dû

La prudence : choisir le moyen le meilleur pour une bonne fin

b- **Théologiques :**

Leur origine, leur force, leur finalité diffèrent des morales. Elles visent Dieu en lui-même.

La foi : connaître Dieu, à la lumière que Dieu donne à l'esprit pour cela

L'espérance : désirer les secours de Dieu parce que Dieu aide

La charité : aimer Dieu, avec son propre amour à Lui, à la manière de Dieu

c- **Leur ordre entre elle :**

Ces vertus nous sont accessibles car nous sommes humains, sujets des passions humaines et de la raison.

Elles sont hiérarchisées entre elles de cette façon :

7- la tempérance (concerne en premier lieu l'attrait autour de la vie, conservation de la vie par l'alimentation ou reproduction de la vie).

6- la force (la réaction face au mal, peur ou audace).

5- la justice (pour la volonté, aimer le bien qui est dû à chacun, Dieu, les supérieurs, les égaux et les inférieurs)

4- la prudence (la plus grande, la plus humaine de toutes! car elle suppose d'avoir trouvé une fin droite à l'action, et les moyens corrects qui y conduisent)

3- l'espérance (attendre les secours de Dieu)

2- la foi (connaître Dieu « de l'intérieur » car il révèle qui il est vraiment à l'âme illuminée par la foi)

1- la charité (le lien de la perfection, car l'amour a 2 propriétés : il réunit, et il est moteur-on agit par amour-, la charité est donc le lien parfait entre Dieu et nous, et entre le prochain et nous).

Les vertus morales règlent l'action humaine et **sont au service de l'œuvre de Dieu en l'homme**, elles perfectionnent la façon humaine d'agir, mais les vertus théologiques conduisent directement l'homme à Dieu, car Dieu est source, exemplaire et finalité de ces vertus.

La plus grande des trois, c'est la charité nous dit St Paul, en effet, la charité est l'amour en

Dieu, et c'est cet amour qui met en mouvement l'œuvre créatrice, Dieu a créé librement, donc en aimant. Notre agir chrétien est aussi animé par la charité, l'amour de Dieu par-dessus toute chose et de tout son cœur.

Le combat spirituel doit donc s'harmoniser autour des trois vertus théologiques, car c'est celle qui mène directement à notre béatitude.

La charité est la priorité ! Même si d'autres vertus posent soucis pour l'âme, c'est par la charité qu'elle s'en sort. La charité donnée par Dieu et exercée par l'âme permet de conduire les autres vertus. Le combat pour une vertu en particulier peut être remporté par la répétition des actes de cette vertu, par l'infusion de la grâce et par l'exercice de l'amour de Dieu et du prochain.



La prudence cependant règle cet amour, car elle prend tout l'agir humain. Pour agir prudemment, il faut agir selon les 3 conditions d'une bonne action (objet bon, intention droite, circonstances bonnes).

Conclusion : vivre dans le Christ

On a vu l'importance des vertus car elles s'appliquent aux passions de l'âme. Elles sont donc toujours pour les hommes. Vivre vertueusement, c'est une perfection, agir selon sa droite raison.

Les passions humaines sont importantes car elles nous sauvent quand nous les dressons. La Christ nous a sauvé par sa Passion. Il a dirigé ses passions vers l'œuvre d'adoration du Père et de Rédemption des âmes. Les vertus dirigent nos actions vers le bien, et c'est une « spirale », mieux on agit, plus on agit bien facilement, promptement et avec joie.

C'est cette joie que nous visons tous. La possession de notre vouloir, le gouvernement de nous-mêmes.

Vivre des vertus, sous l'influence de la charité, c'est retrouver l'image de Dieu en nous, *Et Dieu vit que cela était bon*, c'est en tant que baptisé vivre en chrétien, membres du corps dont le Christ est la tête. Vivre vertueusement comme chrétien, c'est continuer la vie de la Tête, Jésus, mais à travers nos actions.

Vivre vertueusement, est la seule possibilité d'être des saints, continuer la vie du Christ, la rendre présente dans le monde. Le Christ devient le centre de notre quotidien lorsque notre attention se porte à exercer les vertus. Il donne sa grâce pour telle action, nous agissons avec lui, deux forces réunies pour une action. Nous sommes les membres de l'Église-son Corps- dont il est la Tête.

Agir vertueusement, c'est donc prolonger l'Incarnation, car le Christ agit avec nous.

Vivons heureux, vivons vertueusement, le Carême qui nous remettra sur les rails. Le Christ est au cœur de notre action, même quand nous n'y pensons pas, orientons notre agir dans son esprit, alors nous serons heureux, des saints.

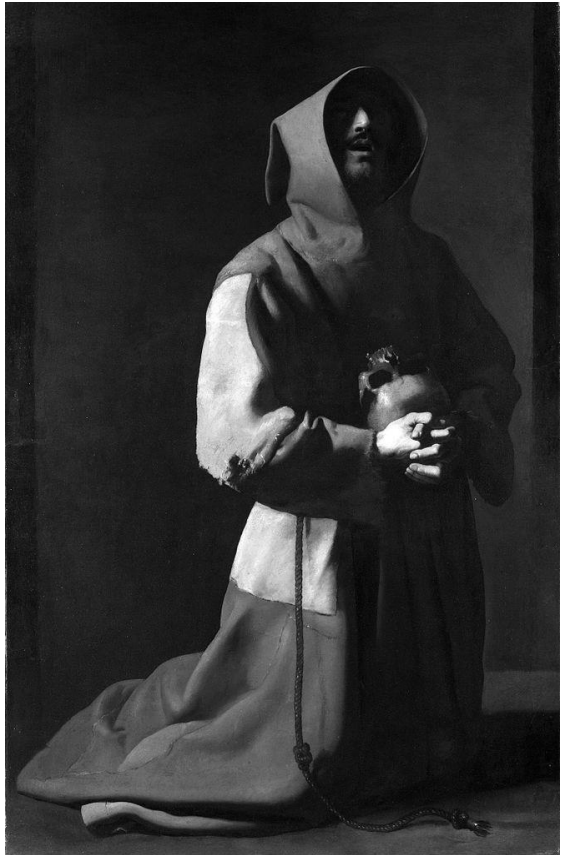
abbé Hubert LION, fssp

ZURBARÁN, SAINT FRANÇOIS EN MEDITATION

VERS 1636

Francisco di Zurbarán est un peintre espagnol du XVII^{ème} siècle, époque qu'on a appelé le siècle d'or en Espagne. Il faut se souvenir que l'Espagne a été, de la fin du XV^{ème} à la fin du XVII^{ème}, un pays majeur du royaume des Habsbourg, qui s'étendait de l'Italie au Nouveau Monde, et qui était le territoire le plus puissant de l'Occident.

L'Espagne était donc le siège du christianisme catholique, le défenseur de la foi face au monde musulman. Et au sein de ce royaume puissant, Séville était un port cosmopolite d'une grande importance. Zurbarán s'y installe en 1629. Il était né en 1598, et il demeura dans cette ville presque toujours, à part un



séjour à Madrid, à la fin de sa vie, où il est mort en 1664. Il fut l'ami d'un autre grand peintre, Diego Velasquez, connu pour ses peintures de cour brillantes, bien différentes de la sobriété et de l'austérité de la peinture religieuse de Zurbarán, dont l'exemple que nous donnons ici est caractéristique.

L'artiste était connu pour avoir des liens étroits avec les ordres religieux de Séville, et en particulier avec une branche de l'ordre fondé par saint François (les Frères Mineurs ou Franciscains) connue pour son austérité et sa rigueur, les Capucins.

Le tableau qui nous intéresse date de la fin des années 1630, et est conservé à la National Gallery de Londres. Il a été récemment montré au musée des Beaux-Arts de Lyon (qui possède par ailleurs un autre saint François de Zurbarán) dans le cadre d'une exposition consacrée au peintre. C'est peut-être une commande des Capucins, dans un cadre religieux ou dévotionnel propre au XVII^{ème} siècle espagnol. Il est évident que cette image met en scène de façon spectaculaire un saint François pénitent, plutôt que le saint du cantique des créatures, visible par exemple dans certaines fresques de Giotto à Assise.

Le saint François agenouillé, levant les yeux au ciel, le visage à moitié plongé dans l'ombre du capuchon de son habit, serre contre son corps un crâne, image traditionnelle de la vanité du monde, et objet qui accompagne souvent les saints méditant sur la mort.

Rappelons-nous qu'au début de sa carrière, inspiré par le Caravage puis par les artistes bolonais, Zurbarán a peint des personnages très austères pour satisfaire ses commanditaires ; dans la deuxième partie de sa vie, Zurbarán prend une nouvelle orientation. N'ayant plus de commandes importantes pour décorer les monastères, il s'oriente vers des toiles destinées à la dévotion privée.

Plusieurs choses sont à retenir dans ce tableau : d'abord l'économie de moyens incroyable, la figure du saint François étant représentée dans une simplicité absolue, dans une absence de tout décor et revêtu de son habit austère, correspondant parfaitement à la volonté de la règle de saint François, excluant tout luxe et toute vanité.

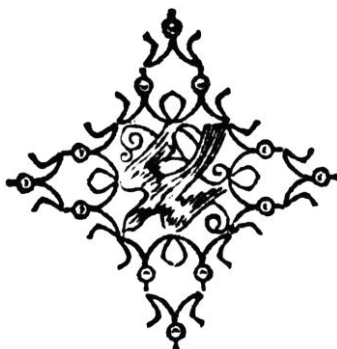
Le second aspect essentiel est la lumière, qui joue un rôle rhétorique saisissant. C'est en effet grâce à la lumière que la figure est mise en avant, à l'exclusion de toute autre image périphérique. C'est la lumière qui évoque véritablement la divinité, et c'est par cette lumière que l'on a sous les yeux non pas un simple pauvre personnage, mais un saint qui converse avec son Dieu, au-dessus de lui. Enfin, il faut dire un mot de l'intérêt du peintre pour la matière et les textures. Ainsi la quasi-obsession du monde franciscain, dans une interprétation littérale de l'Évangile, pour la pauvreté et l'austérité, est ici particulièrement mise en

lumière dans cette image ou la matière rugueuse de l'habit du saint est ici magnifiée et forme un emblème de sa vertu. Il faut en particulier observer le coude de l'habit du saint, percé et effiloché, rendu avec un réalisme très touchant, et qui est une affirmation de cette pauvreté qui, particulièrement chez les Capucins, est revendiquée comme le charisme premier de l'ordre.

Pour finir, il est tout à fait opportun de citer un passage de saint Jean de la Croix, le grand mystique espagnol, qui a vécu en Espagne un siècle avant Zurbarán, qui évoque la pauvreté, vertu essentielle de la spiritualité franciscaine, illustrée par cette œuvre radicale :

« Celui qui ne se considère pas comme propriétaire jouit de toutes choses comme s'il les possédait toutes, tandis que cet autre qui les considère comme sa propriété perd le plaisir que procure toute chose. Le premier, qui n'en retient aucune dans son cœur, les possède toutes, comme le dit saint Paul, avec une grande liberté (2Co 6,10) ; le deuxième qui, volontairement, en a saisi quelques-unes n'a rien et ne possède rien parce que ce sont elles qui lui possèdent le cœur et il souffre comme un captif. Par conséquent, plus il veut avoir de jouissances dans les créatures, plus il devra nécessairement subir afflictions et peines en son cœur enchaîné et possédé. Les soucis ne gênent pas celui qui est détaché, ni pendant son oraison ni en dehors, et ainsi sans perdre de temps et avec facilité, il amasse une grande fortune spirituelle. » (III Montée du Carmel, 20,2-3)

abbé Jean-Cyrille SOW, fssp



LE VOLONTARISME

« *LE SEIGNEUR AIME CELUI QUI DONNE AVEC JOIE* » (II COR IX,7) (PARTIE II)

Être volontaire

Dans une première partie, nous avons vu comment **éviter grâce à la prière le formalisme du Carême**, qui nous dessèche, et nous fait retrouver avec d'autant plus de concupiscence l'objet de nos privations à l'issue de celui-ci. Il nous faut maintenant considérer la **manière d'être volontaires pour Dieu**, d'une volonté fervente. En effet, « *ce n'est pas celui qui m'aura dit : "Seigneur, Seigneur !" qui entrera dans le royaume des cieux, mais celui qui aura fait la volonté de mon Père qui est dans les cieux.* » (Mt VII,21). **Notre amour doit se traduire en acte** : « *Mes petits enfants, n'aimons pas de parole et de langue, mais en action et en vérité.* » (Jn III,18).

1) Une prière nourrie par la lecture

Passer à l'acte. Une bonne fois pour toutes, **nous livrer au Seigneur** : voilà notre rêve. Pour y parvenir, nous avons déjà souligné l'importance de la prière. Il faut maintenant considérer que **cette prière doit être nourrie**. Cela est une nécessité pour entretenir notre vie spirituelle. Personne ne penserait à entreprendre l'ascension d'une haute montagne sans prendre des forces auparavant. De même, si nous avons des efforts spirituels à fournir, **il nous faut prendre des forces spirituelles**. Notre prière a besoin de se renouveler, de s'alimenter.

« *On ne marche pas toute sa vie uniquement avec des sacrifices et en pratiquant la vertu. Il faut un aliment positif; c'est grâce à lui que l'âme avance.* » (P. Marie-Eugène de l'Enfant-Jésus, *Pour la joie de Dieu*).

Notre corps a besoin de plusieurs nutriments de types différents, sans quoi l'équilibre est rompu. Ainsi nous avons besoins de **lectures variées** pour nous entretenir. Notre préférence doit aller d'abord à la **Sainte Ecriture** : ce sont les

paroles de Dieu, les plus propres à nous parler directement, à nous édifier. Néanmoins, certains passages demandent des explications, d'autres sont arides, aussi la **fréquentation des auteurs spirituels** nous est **indispensable**. Elle nous permet de nous nourrir de l'amour de Dieu qui les a animés, et de le faire passer dans nos actes. Au fil des lectures, chacun peut se reconnaître dans une famille d'âme, et se sentir plus attiré par le langage fleuri des Pères de l'Eglise, ou encore par l'équilibre bénédictin, le pragmatisme surnaturel des prêtres, le recueillement carmélitain, etc... En ces hommes qui ont suivi Dieu, tout en partageant nos faiblesses, nous voyons des amis. Ils nous guident, nous font aimer Dieu comme eux l'ont aimé. **Si leurs actions dépassent nos forces spirituelles du moment, nous pouvons toujours imiter leur amour de Dieu.**

2) L'action, un langage d'amour

Une fois que notre âme se sera enflammée d'amour pour Dieu dans l'oraison, à l'aide de lectures (à tous les âges de la vie spirituelle, il convient de préparer son oraison, rappelle le Père Marie-Eugène), dans la consolation ou la désolation, alors nous aurons des **forces surnaturelles pour ne pas en rester là**. Nous aurons soif de montrer au Seigneur notre faible amour, mais notre amour quand même. Il n'y a que cette **soif des œuvres par amour** qui soit à même de porter du fruit sur le long terme, parfois au moment où l'on s'y attend le moins, parfois au moment où l'on était tout près de désespérer.

Nous voyons donc ici le **lien entre prière et aumône**. De même que la prière appelle le jeûne en nous faisant remarquer ce qui nous ralentit dans notre marche vers Dieu, ainsi **elle appelle l'aumône, le don de soi dans les œuvres**. Il est capital de noter que les *œuvres* dont il est question ne sont pas nécessairement extraordinaires. Une sentence du frère Laurent de la Résurrection (o.c.d.) est lumineuse à ce sujet : « *Notre sanctification dépend, non du changement de nos œuvres, mais de faire pour lui ce que nous faisons ordinairement pour nous-mêmes.* » (*La pratique de la présence de Dieu*). Ces œuvres ne sont pas non plus exclusivement extérieures, il s'agit aussi des actes intérieurs d'amour de Dieu.

S'il est bien clair que l'aumône d'argent doit avoir sa place pour nous aider à relativiser l'importance des biens terrestres, il y a **beaucoup d'aumônes habituelles qui prendront tout leur sens si elles sont simplement acceptées avec le sourire pour l'amour de Dieu** : ce sont celles qui sont imposées par le devoir d'état. Aumône d'un service rendu et que l'on n'a peut-être pas choisi, aumône de patience envers un enfant récalcitrant, aumône de temps à une personne qui en a besoin.

Il appartient à chacun de reconnaître si ses énergies spirituelles doivent être appliquées à un nouvel objet, c'est-à-dire une nouvelle résolution, où si elles doivent être engagées dans un combat que nous menons déjà, mais en y ajoutant plus de charité. Cela se fait en offrant l'épreuve avec un cœur joyeux, ou à tout le moins qui voudrait l'être.

3) De l'action à la prière

L'action n'est pas uniquement l'expression d'un trop plein de prière, d'un débordement de contemplation. Elle est une prière en tant que telle. Ainsi **les efforts persévérants pour chercher et suivre en tout temps la volonté de Dieu influencent la qualité de notre prière**. En ce sens, notre prière est préservée de la gourmandise spirituelle, qui s'installe au contraire quand nous délaissions notre devoir d'état sous prétexte de piété. Parce que nous avons trouvé du goût, de la saveur dans la prière, nous voulons nous y installer, *dresser trois tentes* sur le Thabor aux côtés de st Pierre. Mais cela, c'est de l'amour propre, c'est nous-mêmes que nous recherchons alors, notre satisfaction personnelle. **A l'opposé, le vrai spirituel se nourrit avec Jésus de la volonté de son Père qui est dans les cieux, par les œuvres irriguées par la charité**. Avec le temps, c'est un véritable va et vient entre la prière et l'action qui s'installe, comme une respiration de l'âme. L'équilibre se fait diversement selon que l'on est plutôt Marthe ou plutôt Marie, plutôt actif ou plutôt contemplatif. Mais ne nous y trompons pas : personne n'est l'un à l'exclusion de l'autre.

Conclusion

« Je suis la vraie vigne, et mon Père est le vigneron. Tout sarment qui, en moi, ne porte pas de fruit, il le retranche; et tout sarment qui porte du fruit, il l'émonde, afin qu'il en porte davantage. » (Jn XV,1-2)

Dans la Sainte Ecriture, l'homme est régulièrement comparé à un végétal, et ceci à bon droit. En poussant à partir de Dieu, **il nous faut être émondé**, c'est-à-dire lâcher ce qui nous empêche de porter du fruit. Pour autant, être émondé n'est pas une fin en soi. **Nos rameaux doivent s'allonger selon le plan de Dieu**, sans cesser de recevoir l'influx de la sève divine. Ce sont là nos aumônes, nos bonnes œuvres. C'est bel et bien la prière qui fait l'équilibre du tout, et qui l'achève, le finalise. Mettons donc la prière, « *relation d'amitié où l'on s'entretient souvent seul à seul avec celui dont nous savons qu'il nous aime* » (ste Thérèse d'Avila), au cœur de nos résolutions de Carême. Cette prière **confiante** produira les efforts généreux que le Seigneur accueillera comme ils sont, et dont il se servira pour nous conduire à la perfection qu'il nous a réservée de toute éternité. Souvenons-nous souvent : « *Le Seigneur aime celui qui donne avec joie* ».

Abbé Ambroise GIRARD-BON, fssp



PELERINAGE PAROISSIAL A ROME

ANNEE SAINTE

DU 30 AVRIL AU 3 MAI 2025

S'INSCRIRE

Pour faciliter l'organisation, veuillez-vous inscrire en scannant le QR-code :



SAINT-JUST DE 1789 A 1799

UNE PAROISSE LYONNAISE A L'ÉPREUVE DE LA RÉVOLUTION

TROISIÈME PARTIE

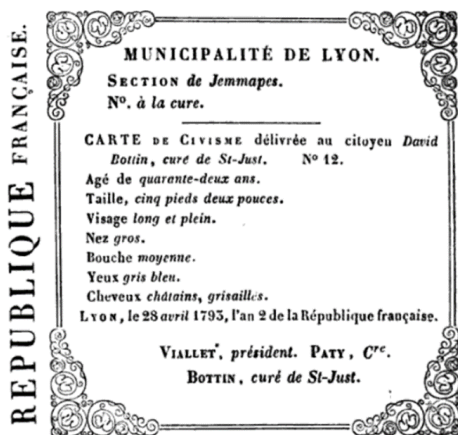
1793 : désordres et affrontements

Alors que la Convention nationale a remplacé l'Assemblée législative et que, depuis le 22 septembre 1792, la République a succédé à la monarchie, les derniers mois de 1792 sont marqués à Lyon par des désordres de plus en plus grands. Une **nouvelle municipalité** se met en place, dirigée par le modéré Nivière-Chol, mais avec le jacobin Laussel, un ancien prêtre, comme procureur de la commune, « le Marat de Lyon ». Le tribunal de district est installé sous la présidence de **Joseph Chalier**, qui « joue les Robespierre dans une cité girondine », Dodieu et Gaillard juges, Hidins commissaire national. Bottin, membre du club central, est lié à ces hommes d'idées avancées, les « Chalier », pour qui des mesures radicales et exceptionnelles doivent avoir pour effet pour continuer et amplifier la Révolution. Il avait d'abord à la fin de l'année 1792 dénoncé les positions radicales des jacobins lyonnais. Mais il se rapproche d'eux quelques temps après. Ce qui le singularise d'une bonne partie du clergé constitutionnel, y compris de l'évêque Lamourette. Cela lui vaut des jugements à charge de la part de ses opposants scandalisés rapportant ses paroles et relatant ses actes sans aucune complaisance, sans que l'on ne sache non plus leur teneur exacte, car elles sont rapportées bien après qu'elles ont été prononcées.

La cure de Saint-Just devint bientôt le réceptacle de tout ce que les clubs avaient de plus impur. « Oui mes enfants, disait le curé bas-normand, la cause du peuple est la cause de Dieu, ayez espérance en lui, ayez confiance en nous qui sommes ses ministres, nous ne vous abandonnerons pas. Le fouet à la main, comme autrefois Jésus-Christ, nous irons, nous aussi, dans le temple, pour en chasser les accapareurs qui vendent la sueur des hommes. Malheur aux riches ! Car l'Évangile a dit : « Qu'il était plus difficile aux riches d'arriver au ciel qu'à un chameau de passer par le trou d'une aiguille ». « Aimez-vous les uns les autres, a-t-il dit encore, car vous êtes tous frères aux yeux de Dieu ; que le fort vienne

au secours du faible ; que le riche tende la main au pauvre : l'Évangile a dit tout cela, mes enfants. Eh bien ! si les accapareurs ne vous tendent pas la main, allez la leur prendre, elle est pleine d'or, sinon de bienfaits ; s'ils la refusent et la retirent, accomplissez les paroles de l'écriture, élargissez le trou de l'aiguille, agrandissez-le comme celui de la guillotine, à la mesure de leurs cous, et faites prendre à ces Crésus orgueilleux la place du chameau pour les envoyer tout droit au ciel ; c'est ce que je leur souhaite pour la vie éternelle. Ainsi soit-il. »

Un jour, à la suite d'une de ces exhortations incroyables, où les déclamations les plus violentes se trouvèrent mêlées comme d'habitude aux choses les plus saintes, le curé Bottin délivra aux femmes qui l'écoutaient une grande quantité de piques, qu'il avait payées avec le produit d'une quête faite auprès de ceux contre lesquels il devait les diriger.



Carte de civisme de David Bottin¹

Les passions s'exaltent au plus haut point et les événements prennent un tour dramatique et particulièrement sanglant. Le *Journal de Lyon* du 22 mars 1793 rapporte que Bottin et ses vicaires Etienne Carrillon et Pierre Gubian ont comparu devant le tribunal criminel. Certes ils ont été acquittés, mais le fait est que leur position n'est pas sûre à un moment où le pouvoir des « Chalier », qui

¹ P.M. Gonon : *Bibliographie historique de la ville de Lyon pendant la Révolution française*, Lyon, 1844, p. 14

tiennent le club central et la municipalité, en opposition aux royalistes et aux rolandins ou girondins qui tiennent le département et le district, est contesté, même si un ami de Chalier, Bertrand, est depuis le 8 mars à la tête de la municipalité.

Bottin est mis en cause lors du procès des partisans de Chalier en juillet 1793 après la saisie de sa correspondance avec Thonion, président du comité local de salut public et proche lui aussi de Chalier. Thonion avait écrit de Paris à Bottin : « Tenez-vous prêt, ami, disposez-vous à recevoir le signal du branle-bas ». À quoi Bottin répondait :

Cher frère, c'est à la capitale de donner l'exemple, à mettre le feu à la fusée ; on attend ici, nous attendons tous le moment de l'explosion : soyez-en sûr, ami, la commotion sera terrible à Lyon ; elle se fera sentir, nous l'espérons, plus fortement qu'ailleurs, car nos amis sont on ne peut mieux disposés, et comme vous à Paris, nous sommes tous prêts à Lyon.

Et Thonion de renchérir :

Les aristocrates ne sont qu'étourdis et ne sont pas morts, veillez et combattez. Point de milieu, tout parti modéré nous perdra ; faites comme à Paris une administration centrale qui sera composée d'un nombre de bons citoyens que vous nommerez dans chaque section. Devant cette administration, devront s'anéantir toutes les autres autorités constituées ; cette même administration établira un jury et des juges pour juger les coupables de notre ville².

Le 22 mars 1793, sur la requête des habitants de la section du Gourguillon, la municipalité arrête que la section s'appellera désormais section de Jemappes, du nom de la victoire remportée par les Français sur les Autrichiens le 6 novembre 1792, et que « la place des Minimes, qui est la place d'armes, s'appellera place de Jemappes³. Mais ce changement semble n'avoir été que de pure forme.

L'agitation et l'opposition entre partisans et adversaires des « Chalier » sont telles que, le **29 mai**, une insurrection éclate. Les partisans de la municipalité se

² AML 1CM4, p. 378-382

³ AML 1CM4, p. 158

rassemblent à l'hôtel de ville et reçoivent des armes et des cartouches. Parmi eux, le bataillon du Gourguillon et l'on peut penser que Bottin est présent sur les lieux si l'on en croit du moins ce récit⁴ :

Le curé Bottin parcourait les rangs. ; il était en habit complet d'ecclésiastique ; sa large ceinture noire soutenait un poignard et une paire de pistolets. C'était là, pour employer le mot fameux de Gondi, ses burettes et son bréviaire ; aussi l'accueil de tous les brigands qui l'entouraient ressemblait-il à celui que, dans des circonstances moins terribles, le bon peuple de Paris faisait à Monseigneur de Retz.

Mais les autres sections veulent se débarrasser des « Chalier » et des jacobins et s'emparent de l'Hôtel de Ville. Les clubistes sont arrêtés, Bertrand, Chalier, Bottin ainsi que son vicaire Étienne Carrillon sont emprisonnés. Bottin est relâché sous caution après plusieurs semaines de détention. Il quitte alors Lyon et se réfugie auprès de l'armée de la Convention qui a mis le siège devant la ville. La situation des **réfractaires** devient de plus en plus difficile en raison des visites domiciliaires, des arrestations, des emprisonnements qui se multiplient entre septembre 1792 et avril 1793. Saint-Aubin, Betron et Dumas font partie de ceux qui sont arrêtés et emprisonnés à Pierre-Scize. Le 29 juillet 1793, ils écrivent à de Jussieu, sans doute frère de leur confrère chanoine :

Le moment où il plaira à la providence de rompre nos chaînes n'étant pas encore arrivé, nous les supporterons tant qu'il plaira avec le secours de sa grâce. Il nous est parvenu que quelques personnes nous avaient refusé tous suffrages parce qu'elles n'avaient pas l'assurance de nous avoir vus sur la place d'armes lors de la Fédération⁵ : aucun de nous n'y a été. S'il n'y a point d'autre moyen à employer, nous nous soumettrons à la volonté de Dieu, mais notre reconnaissance durera autant que nous.

Pour d'autres, c'est l'émigration. Un état dressé par les officiers municipaux le 30 avril 1793 mentionne ces émigrés et leurs biens mis sous séquestre, puis vendus en tant que biens nationaux de seconde origine pour les distinguer des biens ecclésiastiques déjà aliénés :

⁴ Edmond Badon : *Gingènes ou Lyon en 1793*, 1847

⁵ Plusieurs fêtes de la Fédération avaient été célébrées : les 30,31 mai et 1^{er} juin 1790 au Grand-Camp, de Villeurbanne, le 14 juillet 1790 place Bellecour, renommée précisément place de la Fédération, le 14 juillet 1791 aux Brotteaux.

La Chapelle, ci-devant chanoine de St-Just et gd vicaire, dernier domicile rue du Plat. Son traitement réglé par la dernière loi à 1000 livres.

Castillon, ancien grand vicaire, dernier domicile rue Tramassac. Son traitement 1000 livres. Malle contenant argent, argenterie, vases sacrés. Les religieuses du Verbe Incarné avaient déposé leurs titres entre ses mains.

Castellas, ancien chanoine de St-Just, dernier domicile rue de Farges. Traitement réduit par la loi à 1000 livres ; effets et meubles.

Deschamps, ancien chanoine de St-Just, dernier domicile rue des Farges. Traitement réduit à 1000 livres.

Bourrelier-Commelle, ancien chanoine de St-Just, dernier domicile place des Minimes. Traitement réduit à 1000 livres.

L'émigration n'est d'ailleurs pas sans risque si l'on considère le cas du chanoine Pierre-François Grand⁶ qui, bien que démuné de passeport, tente de passer en Suisse en avril 1793, mais la voiture qui le transporte est arrêtée à Pont-d'Ain par la garde nationale et le loueur s'adresse aux autorités lyonnaises pour demander la restitution de la voiture et des chevaux et la libération du cocher, son employé. Grand avait, lui, pris la place du postillon. Les autorités du département de l'Ain décident finalement que ce sera à la justice lyonnaise de se prononcer.

D'autres enfin parviennent à rester sur place, mais dans la clandestinité.

Juillet-octobre 1793 : l'insurrection et le siège

Le 2 juin 1793 à Paris, les **montagnards** ont fait arrêter les girondins. Les tensions à Lyon s'en trouvent ravivées. La ville de Lyon est majoritairement républicaine, mais non montagnarde, et se trouve ainsi en opposition avec la

⁶ AML 2 I/22

Convention, qu'elle juge prisonnière. Le 30 juin, sous la présidence de Gilibert, s'installe à l'hôtel de ville la Commission populaire, républicaine et de salut public de Rhône-et-Loire. C'est un organe d'enregistrement. Mais Lyon est elle-même divisée. Marat et Chalier ont leurs partisans dans les sections de Saint-Georges et du Gourguillon : le 2 juillet, ceux-ci manifestent aux cris de « Vive Marat » et prononcent l'éloge de Chalier, mais ils sont désarmés. Le 3 juillet, la municipalité,

considérant qu'il est constant qu'un très grand nombre de perturbateurs de la section de Saint-Georges et de celle du Gourguillon, s'est réuni, a médité et projeté de dissoudre le comité de surveillance et l'assemblée de la section de Saint-Georges ; que, pour effectuer ce complot, ils ont fait rassembler des femmes au nombre d'environ 200, qu'ils ont fait entourer le lieu des séances, qu'ils se sont livrés à des excès et ont forcé par des menaces et des cris effrayants les bons citoyens de se retirer, arrête que tous les citoyens de la section de Saint-Georges et ceux du Gourguillon jusqu'à l'église de Saint-Just seront désarmés sans retard ; que perquisition sera faite pour ôter les munitions qui seraient trouvées chez aucun d'eux, sauf à réarmer de suite les citoyens dont les principes et la bonne conduite seront connus ; que défenses sont faites aux citoyens et citoyennes des sections de Saint-Georges et du Gourguillon de faire aucun rassemblement dans les rues et places, à peine d'être arrêtés et dénoncés comme perturbateurs ; que les citoyens Bourat, fabricant de gaze, Serviot, cardeur de soie, Blanc, Mollar, Rivet et Robert, fabricants d'étoffes, désignés pour être les auteurs des excès et troubles commis le jour d'hier, seront arrêtés et conduits devant le juge de paix, conformément à la loi⁷.

Des émigrés et des réfractaires, à la nouvelle de la chute de la municipalité jacobine, cherchent quant à eux à profiter de circonstances qu'ils jugent plus favorables et parviennent à rentrer. Ainsi en est-il du « citoyen Bourlier-Commelle », ancien chanoine de Saint-Just, séjournant à Ivree dans le Piémont, qui obtient le retrait de son nom de la liste des émigrés, la levée des scellés apposés sur ses biens et leur restitution, biens renfermés dans la maison de la citoyenne Sainte-Foy, où il habitait⁸. Les nouvelles autorités font preuve à l'égard des réfractaires d'une tolérance relative et libèrent Saint-Aubin, Betron et Dumas, qui avaient été emprisonnés à Pierre-Scize. En même temps, de nombreux constitutionnels, au premier rang desquels Lamourette, prennent le

⁷ AML 1CM4, p. 376-377

⁸ AML 1CM4, p. 420-421

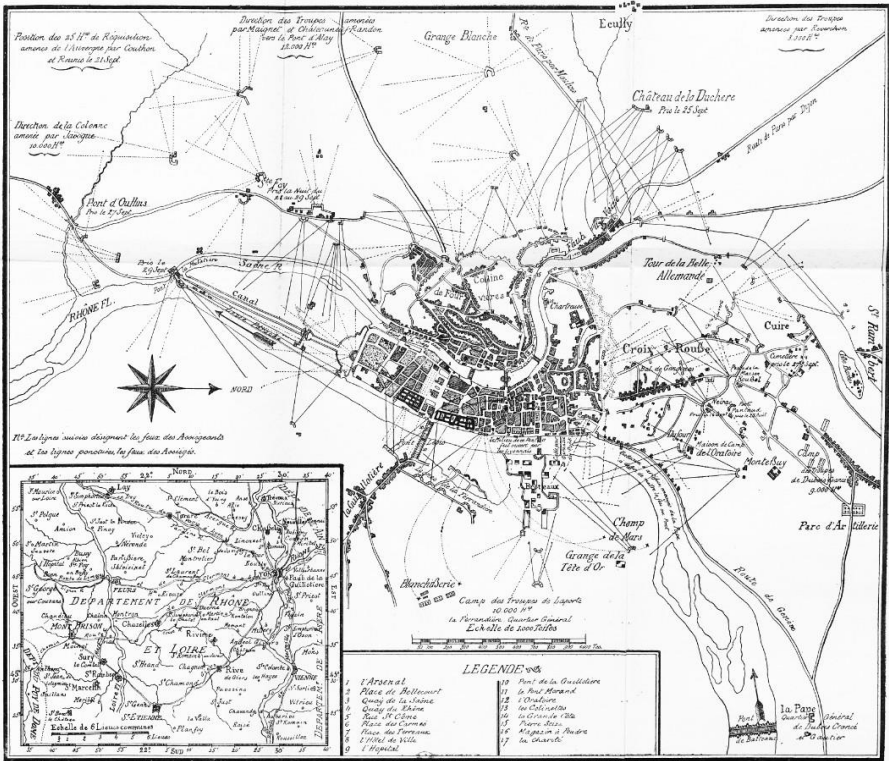
parti de la **rébellion**. Des restrictions pour des raisons de sécurité seront cependant apportées au culte dans les églises pendant le siège, de qui a pour effet de favoriser en contrepartie les oratoires privés des réfractaires.

La ville est déclarée le 12 juillet « en état de rébellion contre l'autorité légitime ». Mais **Chalier** est jugé, condamné à mort le 15 et exécuté le 16 sur la place des Terreaux dans des conditions particulièrement atroces, soit trois jours après qu'à Paris Marat a été assassiné par Charlotte Corday qui voulait venger les girondins, et alors que la nouvelle en est arrivée à Lyon.

La Convention y voit une provocation supplémentaire. Pour elle, la révolte lyonnaise porte la marque du fédéralisme et du royalisme, alors qu'au même moment elle est confrontée à l'insurrection de la Vendée et à des soulèvements dans le Sud-Est, s'ajoutant à la guerre contre les puissances étrangères. Elle fait rassembler des **troupes** face à Lyon, sous les ordres du représentant en mission Dubois-Crancé et du général Kellermann, tandis que les défenses de la ville, s'organisent sous le commandement de **Précy**, royaliste, mais officier de métier, alors que la municipalité provisoire est rolandine, donc républicaine.

Le secrétariat général des sections s'organise par les soins de Mathon de la Cour aux Ursulines de Saint-Just et, le 2 août, il s'installe au Grand Collège, où il reste jusqu'au 13 septembre, date de son transfert à la Manécanterie de Saint-Jean. La commission populaire se transforme en comité de salut public, les autorités constituées sont complètement désorganisées. Les Lyonnais souhaitent par-dessus tout la convocation des assemblées primaires pour la tenue de nouvelles élections. Mais le siège n'en laisse pas le temps.

L'ouest de la ville est au début moins menacé par les assiégeants rassemblés à l'est et au nord et peut ainsi communiquer avec le Forez. Si l'on s'intéresse aux environs de Saint-Just, on voit cependant que des travaux mettent à couvert le Petit Sainte-Foy. La porte de Trion est protégée par une fortification qui bat les chemins de Champvert et de Francheville. Entre les deux montées de Choulans, une forte redoute prend à revers, du côté de l'est, le Grand et le Petit Sainte-Foy.



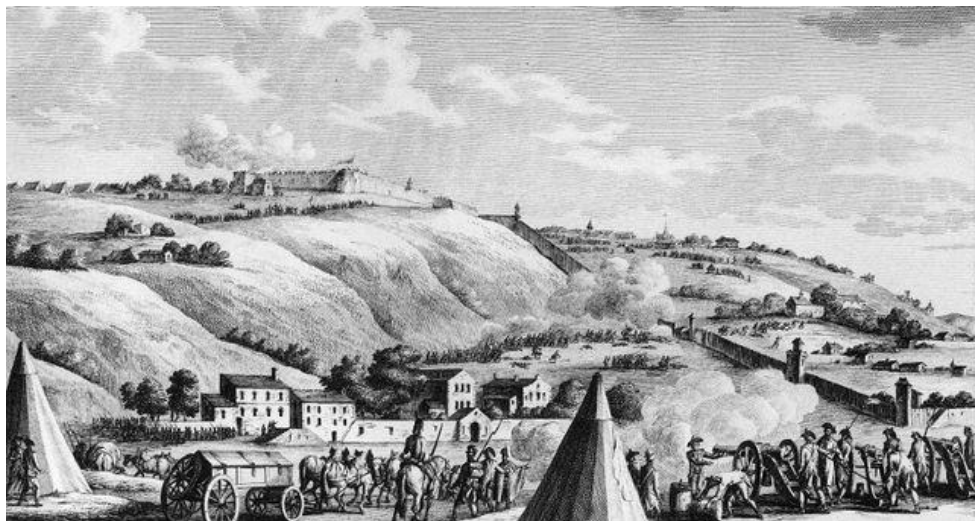
Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Toutefois, les vieilles fortifications, par manque d'entretien, sont peu solides et ont besoin d'être renforcées et l'unanimité est loin d'être faite à l'intérieur de la ville : le bataillon de Saint-Georges, dans une section d'idées très avancées, se révolte.

Le **siège** par les troupes de la Convention commence le 7 août et le **bombardement** par l'artillerie le 22 août, essentiellement à partir de la rive gauche du Rhône. Moins exposés, les quartiers de l'ouest, Saint-Iréné, Saint-Just, peuvent servir temporairement de refuge à la population.

À partir de la mi-septembre, alors que Kellermann a été remplacé par Doppet, la pression se fait plus forte au sud-ouest et les défenseurs semblent donner des

signes de faiblesse⁹. Le 1^{er} octobre, le comité de surveillance et de sûreté publique écrit au général Précý : « Des soupçons s'élèvent sur les troupes cantonnées à Saint-Just et à Saint-Georges. L'on paraît douter de leur courage, peut-être même de leurs principes ». Dans une autre lettre rédigée par le commandant de la compagnie de garde, il est question d'un homme se présentant à la porte Saint-Irénée « pour passer dans le pays ennemi », muni d'un laissez-passer qui semble signé par Précý et se présentant comme porteur d'une mission particulière. Des désertions se produisent en effet.



Siège de Lyon par l'armée de la Convention. Bibliothèque de l'institut d'histoire de la révolution.

Le 26 septembre, les assiégeants s'emparent de Sainte-Foy, où ils positionnent des batteries, et, le 29, un **assaut** général est lancé contre Saint-Just. Un témoin raconte ses souvenirs¹⁰ :

Nous restâmes deux jours sur la scène de désolation qu'offrait la plaine des Brotteaux après l'attaque du 29 septembre, et nous fûmes envoyés à Saint-Irénée...

⁹ AML 2 I/3

¹⁰ Nolhac, p. 217-219, 227-228

Trois cents hommes environ étaient enfermés dans ce carrefour qui est au-devant de la porte, et où viennent aboutir plusieurs chemins, celui de Sainte-Foy, celui qui descend sur la rampe de Saint-Laurent, celui qui vient de Francheville, et celui qui va rejoindre la porte de Trion. Une redoute était placée devant chacun des trois chemins par lesquels l'ennemi pouvait arriver ; derrière nous, au-dessus des murs d'enceinte du monastère des dames de Saint-Michel, était une batterie qui nous protégeait. Cette position était forte, si les troupes assiégeantes n'eussent pas été maîtresses des hauteurs où sont les aqueducs de Saint-Irénée, et d'où elles nous inquiétaient par un tiraillement continu. Leurs sentinelles étaient tout à fait rapprochées des nôtres... Si l'ennemi eût voulu descendre en masse sur la terrasse qui régnait au bas de la hauteur qu'il occupait, sans doute que, en perdant quelques hommes, il se serait emparé de notre position, et nous aurions été nous-mêmes dans une situation très critique, parce que la porte de la ville avait été murée, et que, du dehors au-dedans, il n'y avait accès que par une ouverture qui ne pouvait donner passage qu'à un homme à la fois...

La veille du jour où devait avoir lieu la retraite [vers Vaise], tous les postes furent abandonnés. L'ennemi, qui était à Saint-Irénée et qui occupait les hauteurs où sont les aqueducs, s'en aperçut, et un de ses bataillons, croyant qu'il pouvait entrer sans obstacle, se mit en marche, tambour battant, pour descendre dans la ville. Une redoute avait été construite au travers de la rue des Macchabées¹¹, un canonier s'y trouva, qui mit le feu à un canon et arrêta cette troupe en lui jetant par terre quelques hommes : c'est à ce hasard que nous dûmes de ne pas avoir été pris pendant la nuit...

Le 8 octobre, la redoute de Saint-Irénée est donc prise par les troupes de la Convention qui, le 9 au matin, entrent dans Lyon par Vaise, Saint-Irénée et Saint-Just et bivouaquent sur la place des Minimes. Du rapport adressé à la Convention par le représentant en mission Couthon¹², on peut extraire ce passage :

Le feu dans cette journée du 8 octobre fut violent, celui de la nuit fut terrible, l'ardeur de nos troupes fut telle que, quoique l'ordre d'attaquer Saint-Just et le bas de Fourvières ne fût donné que pour 11 heures du soir, elles se portèrent en avant avec une intrépidité sans exemple sur les 8 heures, éclairées par le feu que nos bombes avaient mis à la superbe maison des ci-devant Génovéfains, appelée maison de Saint-Irénée. Elles chassèrent, la baïonnette au bout du fusil, les muscadins de tous les postes avancés qu'ils occupaient, jusqu'au pied de la butte de Fourvières, et les poursuivirent encore du côté de la porte de Saint-Irénée, qu'ils forcèrent, et parvinrent jusqu'à la grande redoute, qui était placée au milieu du faubourg Saint-Just.

¹¹ Partie haute de la rue des Farges à cette époque. Le nom a été officialisé en 1854.

¹² Archives parlementaires, Convention nationale, série 1, t. 77, p. 274

Les combats ont inévitablement fait des morts, dont on peut relever quelques noms parmi ceux des défenseurs de la ville :

Jean-Claude-Marie Lardon, né à Saint-Étienne, de la section Porte-Froc, canonnier, tué d'un boulet de canon le 5 octobre aux redoutes de Trion

Léonard Marion, né en 1768 à Saint-Just, mort le 9 octobre de ses blessures à l'hôpital militaire

Antoine Monceau, né à Roanne, 23 ans, soldat, mort de ses blessures à l'hôpital de Saint-Just le 1^{er} septembre

Jean-Baptiste Mortier, né en 1764 à Poiseul-la-Grange (Côte-d'Or), id le 1^{er} octobre

Pierre Parton, 17 ans, soldat au bataillon du Port-du-Temple, id le 29 septembre

Mais il y a aussi des morts de l'autre côté et il faut se préoccuper d'enterrer les uns et les autres. Un rapport du 28 janvier 1794¹³ mentionne de nombreux lieux d'inhumation, dans et autour de la ville, parmi lesquels :

La Quarantaine (hors la porte (saint) Georges, sur la rive droite de la Saône. Près de quinze cents cadavres, apportés de tous les hôpitaux pendant le siège, entassés dans un espace élevé, et très médiocrement recouverts. On a découvert les fosses ; on y a fait jeter en abondance de la chaux vive, convertie en lait de chaux, et l'on a recouvert le terrain de plusieurs pieds de gravier...

Cimetières (saint) Jean et (saint) Irénée. Dans le premier, quarante-cinq muscadins ; cinq dans le second, à deux pieds et demi de profondeur. Dans l'un et dans l'autre, on a fait porter encore deux pieds au moins de terre sur les fosses.

Loyasse. Un nombre inconnu de muscadins, inhumé profondément sous les débris des redoutes...

Territoires (saint) Just, (saint) Irénée, les Massues. Une centaine de soldats républicains, inhumés à une dizaine de pieds de profondeur, rue des Farges, sous les débris de la redoute ; sept à huit cadavres sur le chemin des Arcs (aqueducs romains), vis-à-vis la maison Rosset, à six pieds de profondeur, un nombre inconnu dans son puits. On y a jeté quatre setiers et demi de chaux, et l'on a encombré le puits avec des déblais. Quarante-vingt-dix, environ, épars ou entassés sur une quarantaine de points de ce territoire ; les uns à moitié inhumés, d'autres jetés sur le sol et couverts seulement à quelques pouces de profondeur. Ces cadavres ont été exhumés, roulés dans des fosses de cinq pieds de profondeur, et couverts à une hauteur suffisante.

¹³ Rapport et compte général présenté à l'administration du Rhône par les commissaires aux inhumations, le 9 pluviôse, deuxième année républicaine, cité par Alphonse Balleydier, t. 3, p. CXXXI sq.

1793-1794 : une répression impitoyable

Victorieux à l'issue du siège, les montagnards reviennent en force, Bertrand redevient maire. Les sections sont remplacées par des comités révolutionnaires de canton.

Une commission militaire est aussitôt créée pour **juger**, sans sursis et sans appel, les individus arrêtés les armes à la main et l'on y adjoint, pour juger les crimes et délits survenus depuis le 19 mai 1793, une commission de justice populaire rapidement transformée en commission de surveillance républicaine, puis en tribunal révolutionnaire ou tribunal des Sept présidé par Parein. Il existe aussi une commission temporaire. Dans chaque section, un comité révolutionnaire ou comité de surveillance recueille, en vertu de la loi des suspects du 17 septembre 1793, les dénonciations, ainsi que les demandes d'indemnisation des patriotes opprimés, et procède à des visites domiciliaires. Le 11 octobre, la Convention décrète :

...Art. 3. La ville de Lyon sera détruite. Tout ce qui fut habité par le riche sera démoli ; il ne restera que la maison du pauvre, les habitations des patriotes égarés ou proscrits, les édifices spécialement employés à l'industrie et les monuments consacrés à l'humanité et à l'instruction publique.

Art. 4. Le nom de Lyon sera effacé du tableau des villes de la République. La réunion des maisons conservées portera, désormais, le nom de Ville-Affranchie.

*Art. 5. Il sera élevé sur les ruines de Lyon une colonne qui attestera à la postérité les crimes et la punition des royalistes de cette ville, avec cette inscription : **Lyon fit la guerre à la Liberté ; Lyon n'est plus...***

Les démolitions ne toucheront en fait que les grands immeubles de la place Bellecour et les habitations plus modestes du quartier Bourgneuf. Mais il est prévu que les remparts soient démolis, notamment ceux de Saint-Just et, le 12 juillet 1796, est vendu le terrain encombré par les démolitions des murs de la ville à Jean-Claude Pierron, rue de la Cage¹⁴.

¹⁴ Charléty, p. 427-482, où l'on trouve aussi mention de la chapelle Saint-Roch, vendue une première fois le 15 juillet 1796 à Jacques Romand, de Lyon, pour 6600 livres et, une deuxième fois, le 26 janvier 1798 à Detours, architecte, 55, rue de la Vieille Monnaie, pour 12000 livres (y a-t-il eu revente par suite de folle enchère ?).

Les dénonciations vont bon train, et les arrestations qui s'ensuivent. Les détenus s'entassent dans les **prisons** : les caves de l'hôtel de ville, les prisons de Pierre-Scize, de Roanne, construite en 1784 à Saint-Jean¹⁵, de Saint-Joseph dans l'ancien noviciat des jésuites¹⁶, des Recluses¹⁷

Les comparutions devant les tribunaux d'exception se multiplient, donnant le plus souvent lieu aux **condamnations** les plus sévères. La persécution et les représailles atteignent leur paroxysme en décembre 1793 et janvier 1794, alors que Collot d'Herbois et surtout Fouché sont délégués à Lyon comme représentants en mission.

Voici, par exemple, dans le *Compte-rendu aux sans-culottes de la République française par très haute, très puissante et très expéditive Dame Guillotine, contenant le nom et surnom de ceux à qui elle a accordé des passeports pour l'autre monde depuis son établissement au mois de juillet 1792 jusqu'à ce jour*¹⁸, quelques extraits se rapportant à des habitants de Saint-Just jugés, condamnés et exécutés du 24 décembre 1793 au 1^{er} février 1794 :

Ennemond Ravat, âgé de 44 ans, né aux Abrets, département de l'Isère, demeurant à Lyon, rue des Farges, homme de peine, grenadier, contre-révolutionnaire. Intendant de l'abbé Antoine-Barthélemy de Lacroix-Laval, a refusé de dénoncer son maître émigré
Marc Deyriou dit Messimi, âgé de 62 ans, né à Trévoux, demeurant rue des Farges, rentier, ci-devant procureur au parlement de Dombes, vice-président de section, a donné 600 livres pour l'envoi des commissaires à Paris à l'effet de discréditer la Convention
*Jacques Reverchon*¹⁹, *âgé de 62 ans, demeurant à Saint-Just, arpenteur, ci-devant commissaire à terrier, secrétaire de section et membre du comité de surveillance, contre-révolutionnaire*
François Rey, 25 ans, né à Saint-Irénée, demeurant rue Basses-Verchères, commis chapelier, fusilier, sorti avec Précý, pris les armes à la main
Joseph Loridon, 24 ans, né à Èché (Mont Blanc), demeurant rue des Farges, domestique, fusilier, sorti avec Précý

¹⁵ À l'emplacement de l'actuel palais de Justice.

¹⁶ Démolie pour l'ouverture de l'actuelle rue Victor Hugo.

¹⁷ Rue Sala, démolie en partie.

¹⁸ De l'imprimerie du Calculateur patriote, au corps sans tête, p. 120 – 238, sur /gallica.bnf.fr/

¹⁹ A ne pas confondre avec le représentant en mission.

François-Benoît Bertaud, 37 ans, né à Lyon, demeurant à Fourvière, teneur de livres, lieutenant des grenadiers contre-révolutionnaires

Jean-Jacques Deaud, 33 ans, né à Montélimar, demeurant rue des Anges, teneur de livres, secrétaire de section, contre-révolutionnaire

Jean Berteaud, 28 ans, né à Meximieux (Ain), demeurant à Saint-Just, agriculteur, 28 ans, grenadier caserné, contre-révolutionnaire et royaliste

Antoine-Augustin Mainville, 42 ans, né à Magny (Seine-et-Oise), demeurant rue Basse-Verchère, écrivain public, officier, secrétaire de section, contre-révolutionnaire

Melchior Gervais, 53 ans, né à Millery, demeurant rue du Gourguillon, ouvrier en soie, piqueur aux redoutes, espion des rebelles

Antoine Vilmet, 36 ans, né à Laval (Ardennes), demeurant rue des Minimes, cabaretier, officier pendant le siège, contre-révolutionnaire

Jean-Baptiste Meunier, 63 ans, né à Chaponost, demeurant à Saint-Irénée, marchand de fer, commissaire aux provisions pendant le siège, contre-révolutionnaire maltraitant les patriotes

Jacques Daty, né à Arles, 28 ans, demeurant rue de Trion, grenadier caserné et contre-révolutionnaire

Christophe de Jussieu, 40 ans, apprenti pharmacien, demeurant rue des Farges, fusilier et contre-révolutionnaire

Claude-Antoine de Riverieux de La Ferrandière, 61 ans, demeurant rue du Chemin-Neuf, recteur de la Charité de 1777 à 1780, ex-noble et contre-révolutionnaire. On compte dans sa famille 5 jugés, dont 3 fusillés et 1 guillotiné (lui).

Certains, notamment parmi les plus compromis, réussissent à prendre la fuite. C'est le cas par exemple d'Antoine Lièvre, « porte Saint-Just, n° 107, commandant en chef de l'armée des rebelles, l'un des assassins de Chalier, membre de la commission des cinq, fuyard », de Pierre-François Grand, « rue des Farges, n° 85, ex-prêtre, aristocrate, émigré » ou bien encore de Joseph-Louis Sellot-Claude, ci-devant minime, n° 79, officier municipal provisoire, persécuteur des patriotes, fuyard ». Leurs biens, comme ceux des condamnés et des émigrés, sont mis sous séquestre et vendus.

La liste des condamnés ne se limite pas à ces représentants des milieux populaires ou de la bourgeoisie petite ou moyenne, pas nécessairement royalistes d'ailleurs contrairement à la thèse développée par les montagnards. Sont également frappés des prêtres et des religieux :

Gilbert-Pierre Verniau, âgé de 61 ans, né à Moulins, département de l'Allier, demeurant rue des Farges, ex-minime, prêtre fanatique et contre-révolutionnaire

Claude Dumas, 69 ans, né à Lyon, demeurant rue des Farges, prêtre fanatique, partisan de la royauté

Antoine Breton, 43 ans, né à Pont-à-Mousson (Meurthe), demeurant au Petit Sainte-Foy, prêtre fusilier, a porté les armes pendant le siège

Jean-François Sumillian, 43 ans, né à Monestier (Hautes-Alpes), réfugié à Lyon, demeurant rue Saint-Irénée, ci-devant vicaire, prêtre fanatique et réfractaire à la loi

Michel Betron, 60 ans, né à Châteauneuf (Eure-et-Loir), demeurant à Saint-Just, ci-devant curé, prêtre réfractaire ne voulant pas se conformer aux lois

Jean-François Posuel, 54 ans, né et demeurant à Lyon, section du Gourguillon, ci-devant minime, avait remis ses lettres de prêtrise, mais prêtre réfractaire, prêchant la royauté

Jean-Martin Saint-Aubin, 67 ans, né à Moulins (Allier), demeurant rue des Anges, ci-devant prêtre et baron de Saint-Just, ex-noble, contre-révolutionnaire

Gilbert-Pierre Vergnaud, né à Moulins, 61 ans, minime dans le diocèse d'Autun, réfugié à Moulins, puis, à cause des persécutions de Fouché, à Lyon, demeurant rue des Farges, prêtre fanatique et contre-révolutionnaire

Inversement, les comités révolutionnaires dressent des listes de victimes de la contre-révolution²⁰. Celui du Gourguillon, 12, rue des Farges, mentionne :

Tableau des citoyens incarcérés et persécutés par les rebelles lyonnais :

Bottin David, ci-devant curé, rue des Farges

Carillon Etienne, rue des Farges

Carillon Joseph, place des Minimes

Patriotes qui ont été incendiés et dont le civisme est connu :

Mathieu Poupée, ouvrier en soie 136, rue Trion, a été tout incendié chez lui par les boulets qui sont tombés, ont brisé presque tout ce qui lui appartenait

Claudine Guillon, femme de François, 76, rue Basses-Verchères, a reçu une balle au travers du corps

César Paty cadet, incendié et tout son ménage fracassé par les obus, 22, rue des Farges

Claude Brivet, ouvrier en soie 101, rue des Farges, son ménage tout fracassé et sa femme malade depuis ce temps

Louis Chambaux, marinier pour les équipages du général de l'armée du Midi, rue des Basses-Verchères

Pierre Valuire, 105, Choulans, endommagé par les bombes, tout son ménage en partie brisé

²⁰ AML 21/6

Patriotes qui, malgré leurs bonnes intentions, n'ont pu obéir à la loi, ont été vexés et n'ont coopéré en aucune manière à l'infâme insurrection qui s'est manifestée à ci-devant Lyon :

Antoine Paty fils, ouvrier en soie, 131, rue des Farges, menacé et persécuté depuis l'affaire du 29 jusqu'à la levée du siège

Michel Vincent, ouvrier en soie 220, rue des Farges, accablé de visites et perquisitions domiciliaires depuis l'affaire du 29 de la part du comité permanent de la section sous prétexte qu'il recelait les papiers du club, vexé, menacé et réduit à se cacher

Jean Marie Delhorme, corbillionnier, 115, rue des Farges

Alexis Colet, écrivain, 109, rue de Trion

Nicolas Guichard, boucher, 125, rue de Trion

Emery Tisandié, tailleur, 110, rue des Farges

Nicolas Creuzet, faiseur de bas, 128, rue de Trion

Joseph Stanislas Matard, maison Chapelon, 9, rue des Farges

Etienne Thivert, 39, rue des Farges, n'a pas pris les armes

François Nicolet, 40, rue des Farges près Saint-Irénée, n'a pas pris les armes

Veuve Gauvein 114, rue des Chevaucheurs au faubourg de Saint-Just, a été déportée et dépourvue de tout, ne lui restant que trois enfants, ne lui restant aucune ressource pour les subsister

Le citoyen Constensien 157, rue de Trion

Léonard Tabard, maçon, 114, rue de Trion, 27 ans

François Viensant, vigneron au territoire de Champagne, 239

Patriotes qui, aux termes de la loi, ont obéi au décret qui invitait tous les citoyens à sortir de la ville pour rejoindre les drapeaux de la République :

David Bottin, ci-devant curé de Saint-Just, rue des Farges à la cure, a été incarcéré après l'affaire du 29 pendant l'espace de 43 jours et relâché sous caution, ensuite s'est évadé de la ville, a joint l'armée républicaine avec laquelle il est rentré lors de la levée du siège

Jean Lurrin père et Claudine, sa fille, revendeurs 96, rue des Farges, a quitté la ville le 16 août et est rentré 8 jours après la levée du siège et a mangé le peu qu'il avait en campagne et est dans un grand besoin

Les citoyens Catherin et Claudine Carrillon, 80, rue des Farges

Les citoyennes Claudine Cabu et Françoise Sauzay, 26, rue des Farges

Joseph Antoine Joudon, sa femme et ses deux enfants, 58, rue des Farges

Pierrette Fuchet, femme de Georges Bourgeois, avec son enfant, 133, rue de Trion

Antoine Denis, ouvrier en soie, 107, rue des Farges

Blaise Desorme, cordonnier, 16, rue de Trion
François Fontanier, fileur de coton, 76, rue des Basses Verchères
Joseph Decluny, ouvrier en soie, 98, rue des Farges
Pierre Guige dit Brin d'Amour, invalide, 45, rue des Farges près Saint-Irénée
Femme Delhorme, ouvrière en soie 85, rue des Farges, s'est conformée à la loi elle et sa fille
Jean Guinet, agriculteur à Choulans dit Chatelard, ayant obéi à la loi
Jean Thibaudier, fabricant de bas de soie, 128, rue de Trion
Michel Trouillieux et son épouse, tisserand 127, rue de Trion, est sorti le 2 août, rentré le 11 octobre
Augustin Galan, charpentier, 23, rue des Farges, a obéi à la loi, est sorti le 10 août après avoir été obligé malgré lui par réquisition de travailler aux redoutes l'espace de 4 jours
Jean Marcel Lagrive, passementier 108, rue de Trion, a été vexé, emprisonné 2 jours, mis hors de la ville au nombre de 150 et s'est engagé dans les patriotes de Ville Affranchie le 7 septembre et y demeure jusqu'au 14 frimaire

Femmes et enfants des patriotes tués dans la journée du 29 mai et jusqu'à la rentrée de l'armée de la République :

Pierre Sudy, épicier détaillant 58, rue des Farges, a perdu Claude Sudy, son fils, qui était au service de l'armée républicaine et qui a été tué le 16 septembre dernier à la Croix-Rousse en prenant le poste de la maison Nairac
Charles-Nicolas Aubaret fils, blessé grièvement et estropié pour sa vie à la journée du 29 en défendant les autorités constituées, rue de Farges

Patriotes incarcérés qui sont sortis par une réclamation de leur section et ceux qui ont été délivrés après un jugement de la police correctionnelle :

Joseph Carrillon, ci-devant vicaire de Saint-Just, incarcéré et persécuté pendant toute la durée du siège, 80, place des ci-devant Minimes
Claude Félix, ouvrier en soie 115, rue des Farges, incarcéré et persécuté pour avoir refusé de prendre les armes et de déclarer les patriotes
Philibert-Benoît Lurrin, ouvrier en soie 117, rue des Farges, a été le lendemain du 29 incarcéré, vexé et conduit aux redoutes en différentes fois
Barthélemy Pavy, ouvrier en soie, 115, rue des Farges, poursuivi, incarcéré en différentes fois et subi un jugement
Jean-François Grand, à Loyasse, incarcéré, poursuivi et vexé

Patriotes qui, emprisonnés par les suites de la journée du 29 mai, sont restés ensevelis dans les cachots :

Etienne Carrillon, incarcéré et persécuté, ci-devant vicaire de Saint-Just, 84, rue des Farges
Jean Rebit, faiseur de matelas 122, rue des Farges, incarcéré le 4 juin, conduit et traduit en différentes fois dans plusieurs prisons dans une desquelles il a été déshabillé nu, lié et garrotté sur un banc, lardé à coups de sabre, près d'avoir la tête coupée, détenu jusqu'au 2 août où il fut relâché sous caution, repris ensuite et détenu jusqu'à la fin du siège

Marguerite Debian, femme de Jean Rebit, détenue elle et son enfant durant tout le siège
Pierre Poupée, ouvrier en soie, 2, rue des Farges, incarcéré le 30 mai dans la prison de Roanne jusqu'au 9 octobre, ayant failli perdre la vie trois fois pendant la route, s'étant vu forcé de se mettre autant de fois à genoux et s'être vu mis en joue pour être fusillé, ayant été forcé de vendre pendant sa détention le peu qu'il avait et se trouvant réduit à rien

René Teller, 109, rue de Trion, a été désarmé le lendemain du 29 par les chefs de son bataillon, recherché, poursuivi et incarcéré plusieurs fois en l'espace de six semaines pendant le siège

Jacques Caillot, cordonnier, 118, rue des Farges, désarmé le lendemain du 29, accablé de visites et perquisitions domiciliaires et enfin incarcéré pendant le siège jusqu'à la fin du siège

Nicolas Margaron, ci-devant prêtre, 117, rue des Farges, incarcéré par ordre de la municipalité depuis le 14 août jusqu'au 9 octobre pour avoir refusé de prendre les armes et servir la cause des rebelles

Claude Richard, débitant de tabac, 120, rue de Trion, incarcéré, persécuté depuis le 29 plusieurs fois et persécuté jusqu'à l'arrivée de l'armée républicaine

Claude Barthely, ouvrier en soie, 125, rue des Farges, incarcéré le long du siège

Pierre Debutte, instituteur, 119, rue de Trion, incarcéré, persécuté depuis la journée du 29 jusqu'à la levée du siège

Louis Aupol, 118, rue des Farges, incarcéré, torturé, vexé à Roanne depuis l'affaire du 29

Sans surprise, on retrouve dans ces états le curé Bottin et ses deux vicaires, les frères Carrillon. Mais leur titre est précédé par la mention *ci-devant*, signe que même le clergé constitutionnel n'est plus aussi bien considéré. Quant à Nicolas Margaron, il avait peut-être un compte à régler avec les chanoines qui avaient eu précédemment à se plaindre de lui²¹. De fait, les prêtres constitutionnels sont confondus avec les prêtres réfractaires dans une même prévention de la part des autorités et sont exposés à une même répression. Sur les 135 ecclésiastiques exécutés, on compte 33 constitutionnels, parmi eux M^{sr} Lamourette lui-même,

²¹ Voir notre étude *Regards sur la vie à Saint-Just aux XVII^e et XVIII^e siècles d'après les registres paroissiaux*.

guillotiné à Paris, et son vicaire épiscopal, Benoît Servier, curé de Saint-Georges, exécuté à Lyon.

A suivre.

Pierre PUEYO



HORAIRES DE LA MISSION DE CAREME

pour la communauté de Saint-Just

Par des religieux de la Fraternité Saint-Vincent-Ferrier

❖ **Jeudi 27 avril :**

Qui ? jeunes filles et dames (à partir de 16 ans)

Où ? Maison Padre Pio

Quand ? 20h-21h30

Quoi ? topo, adoration et confessions

Messe à 19h30

❖ **Vendredi 28 avril :**

Qui ? jeunes hommes et messieurs (à partir de 16 ans)

Où ? Maison Padre Pio

Quand ? 20h-21h30

Quoi ? topo, adoration et confessions

Messe à 19h30

❖ **Samedi 29 avril :**

Qui ? tous (0-100 ans), répartis en plusieurs groupes

Où ? Maison Padre Pio

Quand ? 10h-15h

Quoi ? topo, adoration et confessions

❖ **Dimanche 30 mars :**

Messe à 10h à Saint-Just

Pique-nique à Padre Pio à l'issue

Vêpres à 15h à Saint-Just



ACTES

DE

CATHOLICITE

Baptêmes

Ont été régénérés dans les eaux du baptême :

- ❖ Louis SIMIAN, le 8 février 2025, en la collégiale Saint-Just.
- ❖ Thibault BERNARD, le 8 février 2025, en la collégiale Saint-Just.

Mariage

Se sont unis dans les liens sacrés du mariage :

- ❖ Jeanne TSCHAEN et Djamile BABOU, le 15 février 2025, en la collégiale Saint-Just.

Décès

Nous avons appris le rappel à Dieu de :

- ❖ Jean-Yves CHOTARD, le 5 février 2025.

Requiem aeternam dona ei Domine, et lux perpetua luceat ei.

ANNONCES PONCTUELLES

CAREME 2025 A LA COLLEGIALE SAINT-JUST

Mercredi des cendres : 5 mars :

- messe à 11h00,
- messe à 18h45.

Les **vendredis de carême** (en période scolaire) :

- 18h00 chemin de croix,
- 18h45 messe,
- 19h45 topo "Virtus",
- 20h00 adoration et confessions,
- 21h00 fin.

Attention : le 7 mars : seulement le chemin de Croix à 18h00.

Les **dimanches de carême** (en période scolaire) :

- conférence de carême à 18h00, juste avant les vêpres et le salut.

Rubriques spéciales pour le carême :

En semaine uniquement, à la messe basse :

- on s'agenouille à la Collecte et à la Postcommunion,
- on reste à genoux du *Sanctus* à la communion,
- les lundi, mercredi et vendredi, pendant la lecture du Trait (entre l'épître et l'évangile), on se met à genoux au verset *Adjuva nos*.

FETE DE SAINT JOSEPH

A l'attention des actuels (ou futurs) pères de famille.

Chers messieurs, à l'occasion de la **fête de St Joseph**, mercredi 19 mars, nous vous proposons de chanter le grégorien de la messe à 18h45 à St Just. Ce serait une belle façon d'honorer votre saint patron.

Pour ce faire, il y aura une répétition le dimanche 16 mars de 17h30 à 18h30.

Venez nombreux, le grégorien fut chanté pendant des siècles par le peuple chrétien, il n'y a pas de raison qu'il devienne l'apanage d'un cercle restreint !

MERE MARIE-JOSEPH CHAVENT

Samedi 8 mars, nous commémorerons le 150^e anniversaire de la mort, dans une chambre attenante à la chapelle de notre actuelle Maison Padre Pio, de **Mère Marie-Joseph Chavent**, fondatrice des **Sœurs de Notre-Dame de Bon-Secours**, qui nous transmis cette belle maison.

Que ce soit pour nous l'occasion d'exprimer notre reconnaissance à cette congrégation et à sa fondatrice.

- **Samedi 8 mars, pour tous :**
 - **chapelet** dans la chapelle de la Maison Padre Pio,
 - **visite** de la chambre.
- Les **élèves de l'Ecole Sainte-Jeanne-d'Arc** auront aussi l'occasion de rendre grâce le lundi 10 mars :
 - messe à 11h00,
 - visite de la chambre par petits groupes.



ANNONCES PAROISSIALES

Servants de messe

Pour les garçons qui ont fait leur 1^{ère} communion.

Des répétitions seront programmées pour les cérémonies spéciales.

A noter : samedi 14 juin, journée récréative des servants de messe à la Maison Padre Pio.

Catéchisme pour enfants

De la Moyenne Section au CM2, le mercredi de 9h30 à 10h30 (sauf vacances scolaires ou exceptions), à la Maison Padre Pio.

Catéchisme pour collégiens

Le vendredi de 18h15 à 19h15 (sauf vacances scolaires ou exceptions), à la Maison Padre Pio.

Catéchisme pour lycéens

Un mercredi sur deux (sauf vacances scolaires ou exceptions), de 18h30 à 19h30, à la collégiale Saint-Just.

Cours de doctrine pour étudiants et jeunes professionnels

Cercle Saint-Alexandre : tous les troisièmes lundis du mois (sauf vacances scolaires ou exceptions), à 20h00 au *Simone*, 45 rue Vaubecour - 69002 Lyon.

Réunion les lundis **17/03**, 07/04, et 19/05.

Abbé Lion (07 81 91 89 93)

Cours de doctrine pour adultes

Le premier jeudi du mois (sauf vacances scolaires ou exceptions), de 20h30 à 21h30, à la Maison Padre Pio.

Cours les jeudis **13/03**, 03/04, 15/05 et 05/06.

Abbé Giard (06 68 11 42 04)

Conférence sur l'art sacré

Le troisième jeudi du mois (sauf vacances scolaires ou exceptions), de 20h30 à 21h30, à la Maison Padre Pio.

Conférence les jeudis **20/03**, 10/04, 22/05 et 19/06.

Abbé Sow (06 01 36 14 01)

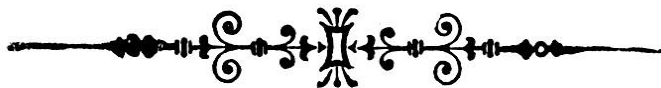
Rosaire pour la Vie

Le **samedi 15 mars** à 10h30 à la chapelle de la Sainte-Vierge de la Basilique Notre-Dame de Fourvière.

Dates suivantes : 19 avril, 17 mai et 21 juin.

Maraudes en centre-ville de Lyon

Tous les **jeudis soirs** en période scolaire de la Toussaint à Pâques : rdv à 20h00 au 2, rue Franklin (Lyon 2).



AGENDA 2024-2025

- ❖ Mercredi 5 mars : Mercredi des Cendres
- ❖ du 14 au 15 mars : Pèlerinage nocturne pour la France à Fourvière
- ❖ du 27 au 30 mars : Mission paroissiale de Carême
- ❖ du 13 au 20 avril : Semaine Sainte
- ❖ du 30 avril au 3 mai : Pèlerinage paroissial à Rome
- ❖ Dimanche 18 mai : Professions de Foi
- ❖ 7, 8 et 9 juin : Pèlerinage de Pentecôte
- ❖ Dimanche 15 juin : Premières Communions
- ❖ Samedi 21 juin : Kermesse et dîner paroissiaux
- ❖ Samedi 28 juin : Ordination de l'abbé Girard-Bon en Allemagne

DONS REGULIERS PAR VIREMENT AUTOMATIQUE

La Fraternité Saint-Pierre vit exclusivement du produit des quêtes et des dons. Si vous souhaitez l'aider régulièrement, remplissez l'ordre de virement ci-dessous et transmettez-le, dûment rempli, à l'établissement bancaire tenant de votre compte. Si vous désirez recevoir un reçu fiscal¹, n'oubliez pas de nous communiquer une copie du présent ordre. Merci d'avance de votre générosité.

1. Soixante-six pour cent - 66% - du montant de votre don est déductible de vos impôts dans la limite de 20% de votre revenu imposable.



ORDRE DE VIREMENT

Je, soussigné (nom, prénom)
titulaire du compte : vous demande de bien
vouloir virer, le de chaque mois, la somme de €
à compter du/...../..... (inclus) jusqu'à nouvel ordre ou jusqu'au/...../.....
(inclus).

sur le compte dont les coordonnées figurent ci-après :

Bénéficiaire : Fraternité Saint-Pierre - 1, ch. de petite Champagne 69340
Francheville

CL BESANCON BP07234

IBAN : FR55 3000 2010 4200 0007 9277 F40

BIC : CRLYFRPP

Date et signature :



INTENTIONS DE MESSES

Prière de libeller le chèque au nom du prêtre qui célébrera la Messe.

Je prie Monsieur l'abbé :

de célébrer messe(s) aux intentions suivantes :

-
-
-

Honoraires :

- pour une messe : **18 €** ;
- pour une neuvaine (neuf messes) : **180 €** ;
- un trentain grégorien : **595 €** (du nom du pape saint Grégoire qui obtint la délivrance de l'âme d'un moine au purgatoire par 30 jours consécutifs de messes)

Bulletin Périodique Communicantes

Edition et impression

FSSP Lyon : 1 chemin de petite
Champagne 69340 Francheville.

Directeur de la publication

abbé Paul Giard.

Responsable de la rédaction

abbé Paul Giard.

Prix de vente : 1 euro.

Dépôt légal : Mars 2025.

ISSN : 2551-7031



Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre
Maison Saint-Padre-Pio

1, chemin de petite Champagne

69340 Francheville

☎ 04 81 91 85 90

🌐 www.communicantes.fr

Abbé Paul Giard - Chapelain

☎ 04 81 91 85 91 Mobile : 06 68 11 42 04 Courriel : abbe@giard.fr

Abbé Hubert Lion - Vice-Chapelain

☎ 04 81 91 85 93 Mobile : 07 81 91 89 93 Courriel : abbe.hubertlion@gmail.com

Abbé Jean-Cyrille Sow - Vice-Chapelain

☎ 04 81 91 85 94 Mobile : 06 01 36 14 01 Courriel : sowjc@yahoo.fr

Abbé Donatien Viot - Vice-Chapelain

☎ 04 81 91 85 92 Mobile : 06 72 77 18 60 Courriel : donatienviot@yahoo.fr



COLLEGALE SAINT-JUST – 39-41 RUE DES FARGES – 69005 LYON

Dimanche et jour de précepte

- 08h30 : Messe lue en rit lyonnais avec prédication
- **10h00 : Grand'messe**
- 18h30 : Vêpres et Salut du Saint-Sacrement, *sauf vacances scolaires*
- 19h30 : Messe lue avec prédication

Du lundi au jeudi, hors vacances scolaires

- 18h45 : Messe lue, *17h45-18h30 confessions*

Le vendredi, hors vacances scolaires

- 07h00 : Messe lue
- 18h45 : Messe lue, *17h45-18h30 confessions*

Le samedi

- 11h00 : Messe lue, *9h45-10h45 confessions*



MAISON SAINT-PADRE-PIO

Du lundi au vendredi : 08h30 Messe lue, hors vacances scolaires